



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés



N° 008

Juin 2023

ISSN

1859 - 5146



Presse Universitaire de Niamey



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

*Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*

LERTESS - AD

Revue scientifique thématique semestrielle

Environnement et **D**ynamique des **S**ociétés



Photo de couverture: *Accès à l'eau grâce à la pompe à motricité humaine PMH dans un village du sud de la commune de Magaria, Région de Zinder (Niger), M. WAZIRI M. Zaneidou, 2021*

MAQUETTE & PAO: *Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTSS/AD, UAM - Niamey*

N° 008

ISSN



1859-5146

JUIN 2023

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
 - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
 - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
 - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
 - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
 - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
 - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s) ; la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciés à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement
Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés

DIRECTEURS DE PUBLICATION

Directeur de publication : Pr AMADOU Boureima

Directeur Adjoint de publication : Pr YAMBA Boubacar

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TCHAMIE T.K. Thiou, Université de Lomé (Togo) ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

COMITE DE REDACTION

Rédacteur en chef : Pr WAZIRI MATO Maman

Rédacteur en chef Adjoint : Dr DAMBO Lawali (MC)

Membres : Pr MOUNKAILA Harouna, Dr BODE Sambo (MC), Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou, Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha, Dr ALI Nouhou.

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :

Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

BP: 418 Niamey - NIGER. **Email:** revueeds@gmail.com

© Copyright : Revue EDS, 2023

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABBA Bachir, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. MAMADOU Ibrahim, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

INSUFFISANCE ET PRECARITE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER ET MARGINALISATION RURALE EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA : CAS DE LA PLAINE DE MÔ AU CENTRE-OUEST DU TOGO	8
<i>KOURPAI Nabine^{(1)*} et KADOUZA Padabô⁽²⁾</i>	
CARACTÉRISATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DU PARC NATIONAL FAZAO-MALFAKASSA (PNFM) AU CENTRE-TOGO	22
<i>FOUSSENI Faïzou^{(1)*}, ILLOU Mahamadou⁽²⁾ et BOUKPESSI Tchaa⁽³⁾</i>	
AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : LA TRANSITION URBAINE A L'ÉPREUVE DES ENJEUX TERRITORIAUX.....	35
<i>BOUAKI KOUADIO BAYA⁽¹⁾</i>	
APPROCHE DE LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI AU SUD BENIN (AFRIQUE DE L'OUEST).....	49
<i>YAOVI ENAGNON ARSENE Euloge ^{(1,2)*}, DEKAKON SATINGO Rolette⁽²⁾ et VISSOH Sylvain^(1,2)</i>	
HISTOIRE ET SPÉCIFICITÉS DU FIQH (JURISPRUDENCE MUSULMANE)	63
<i>DJIBO Seybou⁽¹⁾</i>	
DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL : LE SIG POUR UNE MEILLEURE GESTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES: LE CAS DES LYCEES DE GUEDEAWAYE.....	75
<i>FAYE Mor⁽¹⁾</i>	
LES FACTEURS QUI DETERMINENT LE ROLE DE LA FEMME DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (NIGER).....	91
<i>BOUBACAR ISSA Ramatou^{(1)*} et AMADOU Boureima⁽²⁾</i>	
INSECURITE ET PROBLEMATIQUE DE GESTION DU PARC DU W AU NIGER.....	105
<i>IBRAHIM Younoussi⁽¹⁾</i>	
INONDATION DU DALLOL MAORI ET SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES DANS LA COMMUNE RURALE DE KARA-KARA (DEPARTEMENT DE DIOUNDIYOU, NIGER)	116
<i>ALKASSOUM DIT KASSO Sanoussi ⁽¹⁾</i>	
ANALYSE COMPARATIVE DES DETERMINANTS DE L'ADOPTION DES INNOVATIONS AGRO-ÉCOLOGIQUES DES PRODUCTEURS DE COTON AU NORD- BENIN	133
<i>KINMAGBAHOHOUE F. Hortalin ^{(1)*} et YABI AFOUDA Jacob ⁽²⁾</i>	
PERCEPTIONS ET STRATEGIES D'ADAPTATION AUX INCERTITUDES CLIMATIQUES PAR LES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE KORSIMORO (CENTRE-NORD DU BURKINA FASO)	152
<i>OUEDRAOGO Ibrahim ^{(1)*}, SAWADOGO Boureima ⁽¹⁾ et BONKOUNGOU Joachim ⁽²⁾</i>	
PERCEPTIONS, MODES DE GESTION ET CONFLITS ASSOCIES AUX TRANSFERTS SOCIAUX MONETAIRES EN MILIEU RURAL NIGERIEEN.....	165
<i>ISSIAKA Haoua⁽¹⁾, ABDOU BAGNA Amadou⁽²⁾ et MAGAGI Soulé^{(3)*}</i>	
ANALYSE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES REALISEES PAR AGENCE DES MUSULMANS D'AFRIQUE DANS LA COMMUNE RURALE DE KANEMBAKACHE AU NIGER	180
<i>HAROUNA KASSOUM Nazifi ^{(1)*}, ZAKARYA IDI Mahamadou⁽¹⁾, MAHAMANE ABDOUL-KADER Moustapha ⁽²⁾ et DAMBO Lawali ⁽³⁾</i>	

AHMADOU KOUROUMA ET LE DISCOURS DE LA CRISE SOCIALE : LE CAS DE QUAND ON REFUSE ON DIT NON	195
<i>NADJIBEYE Parfait</i> ⁽¹⁾	
UTILISATION DE LA CONTRACEPTION MODERNE CHEZ LES FEMMES EN UNION AU NIGER : UNE ANALYSE MULTINOMIALE DE FACTEURS DISCRIMINANTS	205
<i>SOUMANA Issifou</i> ^{(1)*} et <i>ZOURKALEINI Younoussi</i> ⁽²⁾	
DOUBLE FLORAISON OU REPOSE POSITIVE DU PALMIER DATTIER AU CLIMAT DU SAHEL	218
<i>ZANGO Oumarou</i> ⁽¹⁾ , <i>SAVADOGO Patrice</i> ⁽²⁾ , <i>ABDOUSALAM Saidou</i> ⁽²⁾ , <i>REY Hervé</i> ⁽³⁾ , <i>LECOUSTRE René</i> ⁽³⁾ , <i>ABERLENC Frédérique</i> ⁽⁴⁾ et <i>BAKASSO Yacoubou</i> ⁽⁵⁾	
IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES LIGNEUSES DANS LA COMMUNE DE KETOU AU SUD-EST DU BENIN	229
<i>ALI KOLAWOLE F. M. Rachad</i> ^{(1)*} et <i>TCHANGONIYI Akibo Léopold</i> ⁽²⁾	
PERCEPTIONS PAYSANNES DES INDICATEURS (SIGNES) TRADITIONNELS DES SAISONS SUR LES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES DANS LA COMMUNE URBAINE DE TIBIRI (REGION DE MARADI-NIGER)	243
<i>HADI ABDOU Mahamadou Moustapha</i> ^{(1)*} , <i>ILLOU Mahamadou</i> ⁽²⁾ , <i>ABDOU BAGNA Amadou</i> ⁽³⁾ et <i>YAMBA Boubacar</i> ⁽⁴⁾	

ANALYSE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES REALISEES PAR AGENCE DES MUSULMANS D'AFRIQUE DANS LA COMMUNE RURALE DE KANEMBAKACHE AU NIGER

HAROUNA KASSOUM Nazifi ^{(1)*}, ZAKARYA IDI Mahamadou⁽¹⁾, MAHAMANE
ABDOUL-KADER Moustapha ⁽²⁾ et DAMBO Lawali ⁽³⁾

(1) Docteur, département de Géographie, FLSH, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

(2) Doctorant, département de Géographie, FLSH, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

(3) Enseignant-Chercheur, département de Géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

*Correspondant courriel: harounanazifi@gmail.com

RESUME

Laïc, depuis son indépendance, le Niger connaît un fort mouvement de réislamisation. Ce phénomène, qui touche toute la sous-région, n'est pas nouveau mais s'est accéléré ces dernières années. En une génération, l'islam a envahi tout l'espace public nigérien. C'est dans ce contexte qu'intervient l'Agence des Musulmans d'Afrique (AMA) au Niger. Elle œuvre dans les domaines de développement de l'islam mais aussi à travers la réalisation des infrastructures hydrauliques. Ces réalisations sont faites pour soutenir les communautés dans la recherche de l'eau pour améliorer leur bien-être sous forme de « grâce d'Allah ou *saboda Allah* en langue locale ». Cet article se propose d'analyser l'impact de la gestion de ce service gratuit de l'eau dans un Etat qui prône le principe de « l'utilisateur-payeur ». Pour la réalisation de ce travail, une enquête qualitative a été réalisée dans quatre (4) villages de la commune rurale de Kanembakache. Les données collectées ont permis d'avoir non seulement un état des lieux des infrastructures mais aussi une connaissance de leur fonctionnement. Les systèmes couvrent douze (12) villages pour une population de dix-sept mille sept cent trente-cinq (17.735) habitants soit 19% de la population de la commune en 2022. Si cette couverture n'est pas négligeable, le mode d'intervention et de gestion ne sont pas conforme à la politique de l'eau au Niger. Les villages ne disposent pas de comité de gestion. La commune ne connaît pas la qualité de l'eau ainsi que le service technique. La consommation n'est pas suivie. On rencontre aussi quelque difficulté dont les désordres autour de point d'eau, le gaspillage de l'eau et même des bagarres.

Mots clés : Kanembakache, eau potable, gestion, Agences des musulmans d'Afrique,

ANALYSIS OF THE MANAGEMENT OF HYDRAULIC INFRASTRUCTURES
CARRIED OUT BY AFRICA MUSLIM AGENCY IN THE RURAL COMMUNE
OF KANEMBAKACHE IN NIGER

ABSTRACT

Secular, since its independence, Niger has experienced a strong re-islamization movement. This phenomenon, which affects the entire sub-region, is not new but has accelerated in recent years. In one generation, Islam has invaded the entire public space in Niger. It is in this context that the Agency of African Muslims (AMA) in Niger intervenes. It works in the fields of development of Islam but also of hydraulic infrastructures. These activities carried out are given to the community in the form of a "grace of Allah or saboda Allah". This article proposes to analyze the impact of the management of this free water service in a State which advocates the principle of "user-pays". For the realization of this work, a qualitative survey was carried out in four (4) villages of the rural commune of Kanembakache. This made it possible to have not only an inventory of the infrastructures but also knowledge of their operation. The systems cover twelve (12) villages for a population of seventeen thousand seven hundred and thirty-five thousand (17,735) inhabitants, i.e. 19% of the population of the municipality in 2022. If this coverage is not negligible, the mode of intervention and management do not comply with the water policy in Niger. The villages do not have a management committee. The municipality does not know the quality of the water as well as the technical service. Consumption is not tracked. We also encounter some difficulties including disorders around water points, wastage of water and even fights.

Keywords: Kanembakache, drinking water, management, African Muslim Agencies.

INTRODUCTION

La plupart de la croissance démographique se situera dans les pays en développement, dans les régions sans accès durable à l'eau potable et un assainissement adéquat (ONU, 2016, p. 3). En 2030, 47% de la population mondiale vivra dans des zones de stress hydrique élevé. Dans le même rapport de l'ONU, on estime que 90% des trois (3) milliards de personnes qui devraient s'ajouter à la population d'ici 2050 seront dans les pays en voie de développement, beaucoup dans des régions où la population actuelle ne dispose pas d'un accès durable à l'eau potable et à des sanitaires adéquats. Plus de 60% de la croissance démographique mondiale entre 2008 et 2100 aura lieu en Afrique sub-saharienne (32%) et en Asie du Sud (30%). Ensemble, on estime que ces régions compteront pour la moitié de la population mondiale en 2100. Or, non seulement les besoins en eau vont considérablement augmenter pour la consommation domestique au vu de cette croissance démographique, mais d'autres besoins indirects vont également exploser, et notamment les besoins liés au secteur agricole.

Au Niger, La croissance démographique est parmi la plus élevée du continent et du monde. De 18,8 millions d'habitants en 2017, le Niger pourrait voir, selon la projection de l'INS, sa population quasiment tripler d'ici 2050, passant ainsi à près de 55 millions d'habitants. L'accès aux services de base liés à l'eau (eau potable, assainissement et

production alimentaire) demeure insuffisant pour une large part de la population en milieu rural. Dans ce contexte, la perspective d'atteindre les ODD relatifs à l'eau et l'assainissement d'ici 2030 est à la fois prometteuse et alarmante. Si les tendances actuelles suggèrent que plus de 90% de la population urbaine utiliseront des sources d'eau potable salubre (INS, 2018, p. 2), l'ODD concernant l'eau potable est donc en bonne voie, sauf en milieu rural où beaucoup ne bénéficient pas d'un accès à une eau potable salubre tenant compte des difficultés de la mobilisation financière et de la corruption qui gagne du terrain.

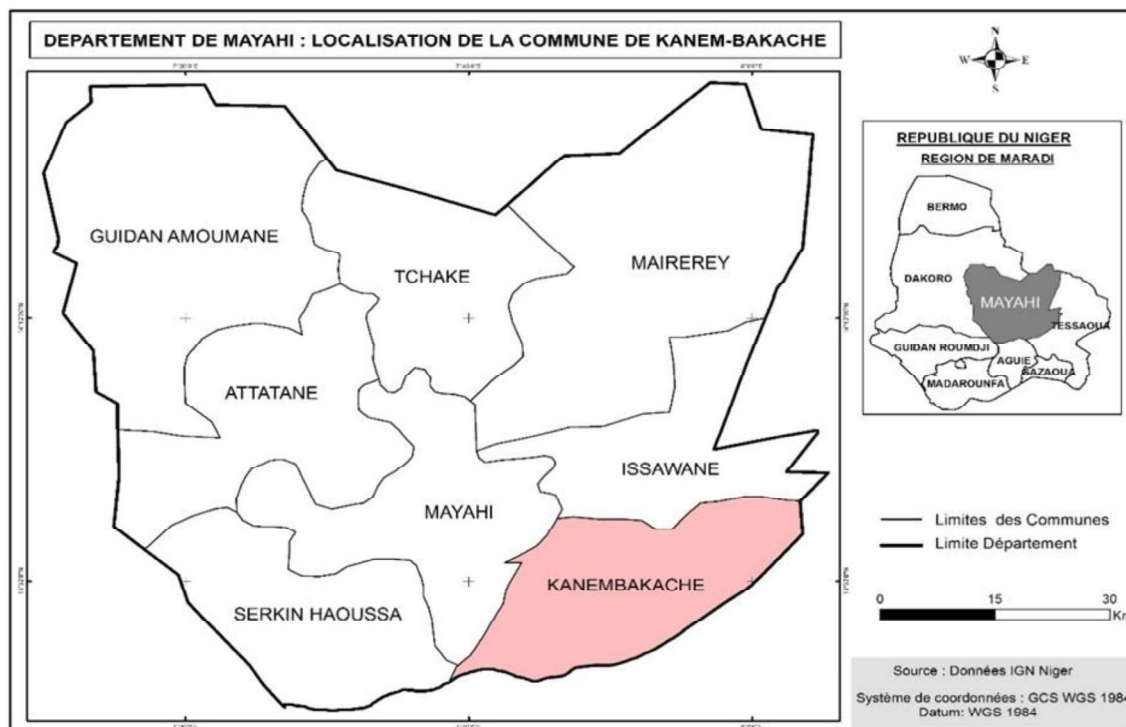
Par ailleurs, Les Objectifs de Développement Durable (ODD) incitent à avoir une vision globale, axée sur la fourniture universelle de services pérennes plutôt que sur une approche projet visant seulement le développement d'infrastructures. Il s'agit d'aller plus loin que la question de l'accès à l'eau, en travaillant également pour garantir la disponibilité, l'accessibilité et la qualité du service. Ainsi, les indicateurs pour l'eau définissent un niveau de service à atteindre d'ici 2030, dit « *géré en toute sécurité* ». Le Programme commun OMS-UNICEF (JMP, 2016, p. 44), en charge du suivi des cibles 6.1 de l'ODD 6, a défini des sous-catégories progressives, qui vont de l'absence de service (niveau minimum) au service géré en toute sécurité (niveau maximum) pour permettre de mieux prendre en compte la réalité des contextes et leur diversité dans les différents pays. Ce double enjeu, celui de la pression démographique et du développement durable ont conduit le Niger à la mise en place de Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA). Ce programme permettra d'accélérer la couverture en eau potable et la gouvernance de l'eau. Ce qui nécessite une mobilisation financière importante dépendant de l'extérieur. C'est dans ce sens que l'Agence Musulmane d'Afrique AMA appui le Niger pour l'atteindre les ODD 2030. Cette dernière ne respecte pas la politique nationale de l'eau selon les modalités de leurs interventions.

1. Présentation de la zone d'étude

Couvrant une superficie d'environ 650 km², la commune rurale de Kanembakache est l'une des huit (8) communes que compte le département de Mayahi. En outre elle fait partie des 4 communes que compte le canton de Kanembakache. Elle renferme cinquante (50) villages administratifs répartis dans trois Comité Local de Développement (CLD). Elle est limitée à l'Est par le département de Tessaoua ; à l'Ouest par les communes de Mayahi et de Serkin Haoussa ; au Nord par la commune d'Issawane ; au Sud par le Département d'Aguié.

Selon les résultats du RGP/H 2012, la population de la commune rurale de Kanembakache est de 85.367 habitants dont 43.655 femmes et 41.712 hommes. Cette population a environ 108.983 habitants en 2020. Elle sera plus de 272.345 habitants en 2050 soit plus que le double de la population actuelle. Cette croissance démographique augmentera certainement le besoin en eau potable de la population.

Carte 1 : localisation de la Commune Rurale de Kanembakache



2. Approche méthodologique

La démarche générale de mise en œuvre du diagnostic s'est faite en plusieurs étapes.

2.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire a été effectuée à la direction régionale de l'hydraulique et de l'assainissement de Maradi. Les données recherchées ont concerné la situation des infrastructures AMA de la région de Maradi, les caractéristiques techniques et organisationnelles de ces systèmes. Il faut aussi noter que des sites internet ont été visités dans le but de trouver des informations en lien avec la thématique.

2.2. Elaboration des fiches de collecte

Pour collecter les informations nécessaires à cette étude, des fiches ont été élaborées. Elles ont concerné les aspects suivants : le mode d'intervention de l'Agence Musulmane d'Afrique ; le mode de gestion de système et les acteurs impliqués dans la gestion.

2.3. Collecte des données sur le terrain

Pour la réalisation de ce travail, une enquête qualitative a été réalisée dans quatre (4) villages de la commune rurale de Kanembakache. Il s'agit de Kakou Tassalaou (Dan Aro), Dan Guiwa, Dan Maimouna et Zongon Amankay (Toudou).

La collecte des données sur le terrain a concerné trois catégories d'acteurs : quatre (4) chefs du village et quatre (4) gérants de systèmes (pompistes), le maire et le directeur départemental de l'hydraulique (DDHA) de Mayahi. Celle-ci a été réalisée à travers des

entretiens directes. Le logiciel Excel a été utilisé pour le dépouillement et l'analyse des données.

Les données des villages, ont permis de recueillir les points de vue des acteurs sur l'exploitation et la gestion des centres. Les données de la commune et de la DDHA ont permis de recueillir des informations sur le fonctionnement des installations, sur la qualité du service de l'eau. L'analyse des résultats a permis d'apprécier la perception des acteurs. En outre, elle a permis aussi d'apprécier la composition de la structure, son fonctionnement et les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction.

3. RESULTAT

3.1. Le mode d'intervention de l'ONG AMA

La gestion décentralisée de l'eau en milieu rural est la responsabilisation de collectivités locales de la gestion de ressource en eau selon le dispositif mis en place par l'Etat en privilégiant la gestion de la base au sommet. Au Niger, cette vision de la gestion de ressource en eau trouve son écho à travers la loi sur la décentralisation dont l'aboutissement est la mise en place des différents conseils communaux depuis 2004 (L. Dambo, 2007, p. 62). Dans un monde idéal, la planification des ressources naturelles et la gestion des ressources naturelles en eau douce prennent en compte les besoins en eau simultanés et sa distribution équitable afin de satisfaire tous les usages et leurs besoins (N. Harouna Kassoum, 2020 et 2023, p. 47). Cependant, cet idéal est rarement respecté dans la pratique. La gestion de l'eau concerne l'extraction, le traitement et la distribution de l'eau potable dans les zones habitées. L'OMS a publié une ligne directrice sur la qualité de l'eau potable. La production de l'eau potable est soumise à une surveillance officielle dans de nombreux pays industrialisés. En effet, le Niger a mis en place un processus décentralisation (CCT, 2011) à travers le transfert de compétence de cinq domaines dont l'eau aux communes. Ce dernier semble le mieux avancé vu l'implication de la commune dans ce domaine. Les communes ont la latitude de planifier, mobiliser, réaliser, développer et gérer le service public de l'eau conformément au texte en vigueur. La Commune devient alors la porte d'entrée pour les ONG locales et internationales, les projets et tous les partenaires publics et privés œuvrant dans les domaines transférés par l'Etat. Cette feuille de route est bien respectée par bon nombre d'intervenants dont l'ONG AMA fait l'exception. Selon le directeur de l'hydraulique départemental et de l'assainissement de Mayahi, « *L'ONG AMA ne contacte personne dans le choix de village ou les villages. Ces derniers sont donnés d'avance semble-t-il tout en ignorant le niveau de décision* ». Pour les travaux de département de Mayahi, l'ONG a fait une base à environ 10 km de Mayahi dans le village de N'Wala, commune rurale d'Issawane. La plupart de réalisations sont effectués à partir de cette base. Les choix de village sont principalement l'observation directe de village ou sur proposition d'un village exprimant le besoin par la communauté. Pour la

commune de Kanembakache, certains systèmes sont réalisés à travers la base de Tessaoua. Ce sont les villages qui se situent à l'est de la commune qui sont concernés. Après la réalisation, le système est donné à la communauté sans la présence d'aucune autorité administrative ou coutumière sauf le chef de village sous la forme d'un « *don* » appelé « *saboda Allah* » en langue locale.

3.2. Réalisation des ouvrages

Les entretiens conduits avec les foreurs de ces programmes font apparaître le non-respect ou la méconnaissance des normes techniques relatives à la construction des forages d'eau potable. L'intervention d'AMA ne participe aucun critère de la politique de l'eau. Dans le choix du site sur lequel l'infrastructure sera réalisée, AMA ne consulte ni le Préfet, ni le DDHA encore moins le Maire qui est l'autorité compétente sur le territoire en question. Cette situation provoque des amalgames dans la planification Communale et fait apparaître l'inégalité des services pour la communauté.

La réalisation des ouvrages par AMA amène les communes à faire face une problématique de la gestion de la gratuité de l'eau. En effet, la population de la Commune n'arrive pas à comprendre qu'il existe des villages dont l'eau est gratuite pendant qu'elle est payante pour d'autres villages. Cela est d'autant plus compliqué parce qu'il n'existe aucun document officiel au Niger qui autorise la gratuité de l'eau.

Il faut aussi noter que la qualité des ouvrages réalisés reste à désirer. Cela veut dire que personne ne connaît la qualité de l'eau, car ni la commune encore moins le service technique n'ont aucune preuve de l'existence des analyses faites avant la mise en consommation de l'eau forée. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de comprendre l'impact de la gestion de ce service gratuit de l'eau dans un Etat qui prône le principe de « *l'utilisateur-payeur* ».

3.3. Gestion des points d'eau réalisés par l'ONG AMA

Donné sous la forme de « *grâce* », la gestion de l'eau réalisé relève de la communauté et sans comité de gestion dans l'ensemble de villages enquêtés. Les différents responsables de la gestion sont les chefs des villages, le pompiste et le gardien. Les deux derniers sont pris en charge par l'ONG AMA avec un salaire de 30 000 FCFA le mois chacun. La commune n'a aucune main mise dans la gestion malgré son rôle de maître d'œuvre de la gestion de l'eau en milieu rural selon les textes règlementaires en vigueur. Les systèmes couvrent douze (12) villages pour une population de dix-sept mille sept cent trente-cinq mille (17 735) habitants soit 19% de la population de la commune en 2022 (Carte 2). Pour la région de Maradi, 106 forages sont forés avec un débit horaire compris être 09 mètres cubes à Yamboye et 24 mètres cubes à Salifawa en 2020. Le service est gratuit dans tous les villages.

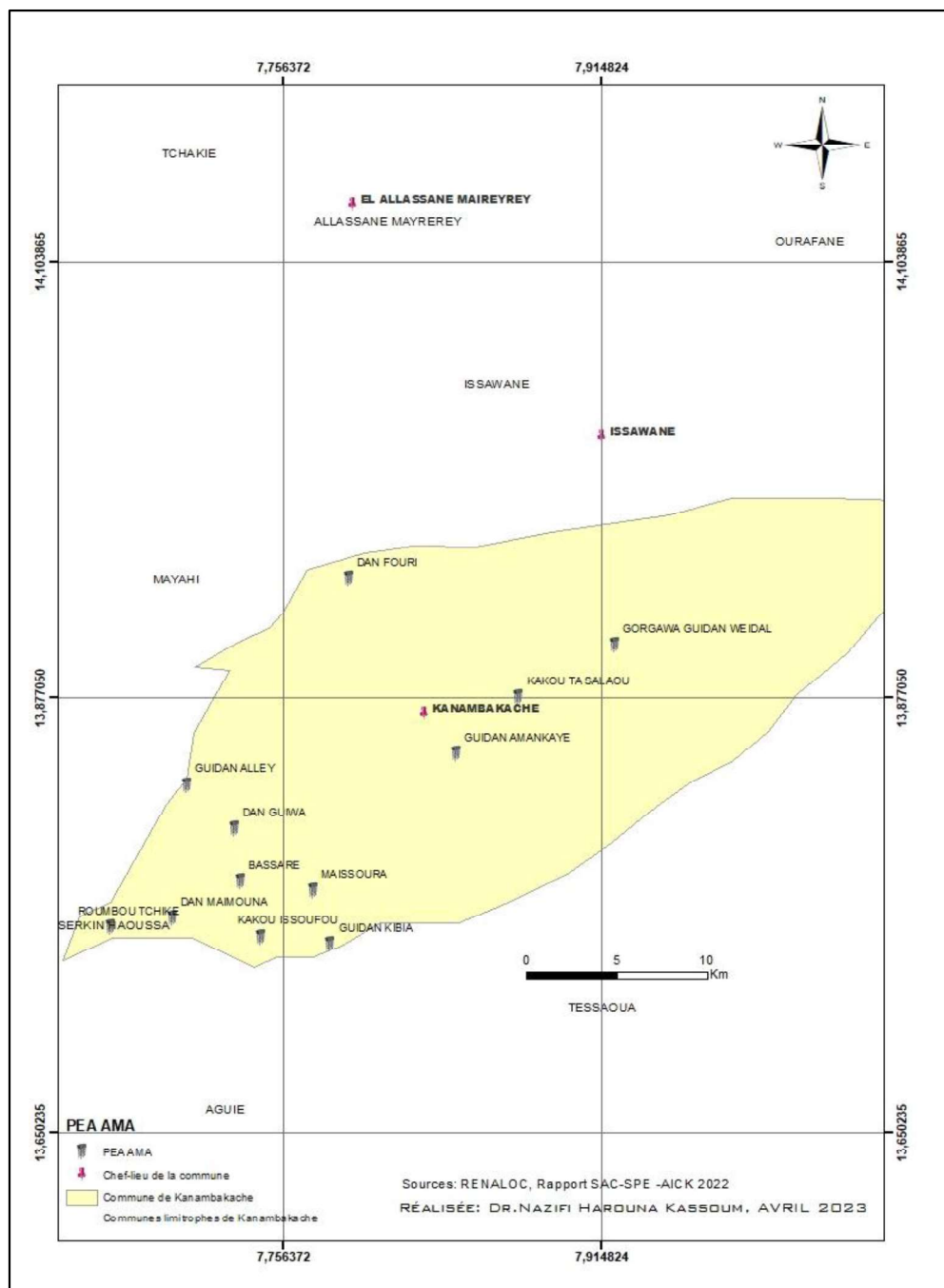
Le mode de dépannage s'effectue sous deux formes. Il s'agit de dépannage individuel sous forme de dédommagement si la personne provoque la panne ou son tiers et le

dépannage collectif donc par cotisation si la panne vient d'elle-même. C'est une gestion communautaire à l'image de la gestion de la Pompe à Motricité Humaine (PMH) ou le puits cimenté. Il faut souligner que même la gestion communautaire dispose de Comité de Gestion de Point d'Eau (CGPE) contrairement à ces villages qui disposent de forage AMA.

La continuité de service est assurée par le contrat de service entre AMA et un maintenancier avec qui l'ONG a un contrat de prestation. Il suffit juste de l'appeler en cas de panne. La durée de la prestation reste inconnue pour les bénéficiaires. Cela devient beaucoup plus inquiétant si on regarde la situation de village de Dan Halbaoua dans la commune de Maireyrey où le système est en arrêt depuis le mois de juillet 2022 et que jusque-là le service est en arrêt.

Il faut signaler que la population a initié une cotisation collective liée aux pannes mineures que la communauté peut prendre en charge elle-même. Mais force est de constater que la population n'arrive pas à faire une cotisation conséquente leur permettant de résoudre certains problèmes. L'intervention et la gestion des infrastructures hydrauliques construites par l'ONG AMA sont entrain de remettre en cause le processus de décentralisation à travers la gouvernance locale de l'eau potable en milieu rural entamé au Niger depuis de longues années.

Carte 2 : situation de points d'eau réalisés par AMA



Source des données : THEC, 2022.

3.4. Perception des acteurs

L'analyse de la perception des acteurs s'est basée sur quatre principaux acteurs. Il s'agit de la commune, des services techniques, des chefs de village et des pompistes. Les points concernés sont liés à la satisfaction de service, l'implication des acteurs, la gratuité de l'eau et le mode de gestion.

La gestion de l'eau dans les villages qui ont des Postes d'Eaux Autonomes (PEA) réalisés par AMA (photo 1) est satisfaisante du fait que le service est gratuit. La population préfère continuer de gérer leur propre service que de donner la gestion à la commune sauf à Dan Maimouna. Ce dernier est le seul village qui pense que remettre la gestion à la commune peut réduire les difficultés et les confusions rencontrées

autour de la gratuité du service. Pour les autres villages, ils pensent que remettre la gestion revient à payer le service et les pannes peuvent durer longtemps avant la réparation du forage. C'est pourquoi, ils préfèrent opter pour la contribution collective en cas d'une grande panne et le dédommagement en cas panne mineure provoquée par un individu.



Planche photographique 1 : Borne Fontaine AMA(A) Château d'eau AMA (B), H K Nazifi, 2023.

La commune et les services techniques ne sont pas impliqués dans la gestion. Ils ne se concertent pas. La commune n'a pas un œil regardant dans la gestion. Le directeur départemental de l'hydraulique de Mayahi pense que « les ouvrages réalisés par AMA reste une situation très délicate et que la prise de décision lui dépasse sinon même la direction régionale ». Selon le maire de la commune, « la gestion a un impact sur la baisse de redevance communale et un manque à gagner pour les exploitants ». La consommation est estimée à environ 355 mètres cube par jour et 127 800 mètres cubes par an si on considère le besoin de 20 litres/j/hbt selon PROSEHA. Cette consommation peut être à la hausse compte tenu de la nature du service. Toutefois, les villages espèrent que la commune optimise les systèmes vu la distance qui le sépare du village ou l'emplacement en un seul lieu, là où tout le monde doit venir quel que soit la distance et le temps d'attente. Cela constitue un espoir perdu parce qu'il est difficile voire impossible que la commune puisse prendre l'argent de ceux qui paient le service pour investir dans ce genre de système. Cependant, une organisation du village ou l'accord de s'aligner à la politique de la commune peut permettre de trouver de solution pour l'optimisation de système.

3.5. Difficulté dans la gestion des infrastructures réalisées par l'ONG AMA

La première difficulté que rencontre la gestion est l'absence de suivi technique des infrastructures. Les pompistes n'ont pas suivi de formation leur permettant de suivre techniquement le système. Une autre difficulté qui freine cette gestion, est la gratuité de service. Le service n'est pas limité et l'usage rationnel de l'eau n'est pas facile. Le désordre devient le quotidien du gérant. L'absence du comité de gestion fait en sorte que tout le monde agit comme il veut surtout les femmes et les enfants. Par exemple, c'est le cas des enfants qui ouvrent le robinet et partent le laisser parce que le service n'est pas payant et le pompiste ne rend compte à personne sur la production ou la consommation. A cela s'ajoute, le retard d'ouverture pour certains pompistes. C'est-à-dire que le pompiste ouvre le robinet quand il veut et le referme quand il voudra. Ceci constitue une grande difficulté pour les populations qui peuvent venir devant le robinet faire des longues files d'attente.

Face à toutes ces difficultés, il est nécessaire que l'ONG AMA et les communes d'intervention puissent trouver un moyen pour au moins contrôler la qualité des eaux consommées par les bénéficiaires. Une autre solution est l'approche globale des communes de Niger via l'AMN. Comme l'ONG est presque présente dans toutes les régions du Niger, l'AMN peut discuter avec le ministère de l'Hydraulique, de la Décentralisation et des Finances pour évaluer l'impact de ses systèmes. Une étude s'impose pour analyser l'impact socio-économique mais aussi le coût des travaux d'optimisation. Cela permettra aux communes d'augmenter les redevances communales particulièrement l'autonomisation financière. Ce travail nécessite une implication de l'Etat qui était d'ailleurs le seul responsable de ce vide de compétence locale dans la mise en œuvre du projet AMA au Niger.

3.6. Pistes de réflexion pour la Commune

La commune a un rôle central dans l'organisation et la gestion du SPE mais dans la pratique, peu de communes parviennent à assumer ce rôle. Cependant, il faut noter que de nombreuses communes peinent encore à comprendre le cadre organisationnel et à suivre sa mise en application (Y. Yolande Bayala et al, 2016, p. 16). A ce constat général, s'ajoute cette impuissance de la commune et/ou de l'Etat du Niger dans le cadre de la mise en œuvre et la gestion des infrastructures réalisée par AMA dans la commune rurale de Kanembakache.

D'un côté, le gaspillage est synonyme de consommation abusive d'eau, par conséquent est facturé par l'opérateur dans le cas où le service est payant. Il est évident que toute politique anti-gaspillage entraînera de facto une réduction dramatique des recettes et, à long terme, de la viabilité du service de l'eau. Cette contradiction est intrinsèque à cette réforme qui compte, parmi ses impacts environnementaux attendus, la limitation des gaspillages. De l'autre, il y a la densification qui est une manière déguisée de pousser les usagers à consommer davantage pour jouer sur le rapport volume/prix afin d'arriver à une tarification supportable économiquement par les usagers. Seulement

cette option se fait au détriment de la préservation des ressources en eau souterraine dont les effets se manifestent déjà dans certaines localités rurales du Sénégal par exemple, soit par le tarissement de certaines nappes d'eau, soit par le forage de puits, de plus en plus profonds, pour aller chercher l'eau. Cette situation du Sénégal est une illustration parfaite que le Niger doit s'inspirer. Si aujourd'hui, les alertes ne sont pas encore commencées sur la rareté de l'eau, il faut comprendre que la source d'eau est majoritairement souterraine donc non renouvelable dans certains cas. Aussi, donner de l'eau gratuite à une partie de la communauté et vendre le service aux autres peut être un signe de l'injustice sociale et une incitation à la révolte. Si cette situation dépasse la commune, elle nécessite une réflexion sérieuse au niveau de ministère de l'hydraulique et de l'assainissement. Deux solutions se présentent pour la commune. Il s'agit de :

- L'optimisation : compte tenu que les systèmes de type AMA sont des systèmes en Poste d'Eau Autonomes PEA et généralement placés à l'extérieur du village. C'est-à-dire, la distance parcourue pour avoir dépendu de la position de point d'eau. Par exemple si le PEA est nord du village, celui qui se trouve au sud doit faire le double ou le triple de la distance par rapport à celui de Nord. Si la commune dispose de moyen d'optimisation ou a de partenaire financier, peut entreprendre une négociation tripartite (village-commune-AMA) pour faciliter l'accès à l'eau à la communauté. Pour y arriver, la commune doit d'abord avoir le soutien de la communauté. Cette optimisation dépendra aussi de négociation avec AMA parce qu'en 2022, l'ONG a convoqué le DDHA d'Aguié à la justice à cause d'un branchement d'eau à l'eau à partir de leur système.
- L'Association des Maires du Niger (AMN) : regroupant l'ensemble des maires du Niger, elle peut inclure les forages AMA comme un point de négociation lors de leur assise nationale ou bien à travers leur bureau national et discuté avec l'Etat. C'est pourquoi les communes doivent avoir des informations sur la production ou la distribution de l'eau. L'expérience de la gratuité de mois de mai 2020 peut servir des leçons aux communes et un point d'alerte sur la distribution gratuite de l'eau.

Fournir de l'eau potable à plus de 17.000 habitants n'est pas négligeable. Ça rentre dans le cadre des Objectifs de Développement Durable ODD 2030 et du Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA) 2016-2030. Cela va permettre aussi à la commune d'atteindre cet objectif noble mais difficile compte tenu de la faible mobilisation des ressources. Cependant, l'expérience de l'arrêté N° 0033 portant les modalités de mise en œuvre de la mesure relative à la prise en charge par l'Etat des factures pour le mois d'avril et de mai 2020 dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 a démontré non seulement la limite de la gratuité de l'eau en milieu rural mais aussi la consommation irrationnelle de l'eau par la communauté locale. A cela s'ajoute

l'inapplication de modalités de paiement de facture d'eau (photo 2) pour les délégataires.

Photo 2 : extrait de l'arrêté ministériel sur la gratuité de l'eau COVID19

Article 3 : Pour les zones rurales, cette mesure concerne les consommations d'eau des populations desservies à partir des Mini Adductions d'Eau potable, des Postes d'Eau Autonomes et des Stations de Pompage Pastorales gérés par les Délégataires ou les Comités de Gestion des Points d'Eau.

CHAPITRE 3 : Modalités de paiement des factures

Article 4 : Les factures d'eau des tranches sociales pour les mois d'avril et de mai 2020 en zone urbaine et semi-urbaine sont établies par la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) et validées par la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN), en collaboration avec la Cellule de Contrôle et de Gestion des Consommations d'Eau, d'Electricité et de Téléphone de l'Administration de l'Etat du Ministère des Finances, avant leur transmission pour règlement, via le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Article 5 : Les factures validées par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement sont transmises pour règlement au Ministère des Finances.

Article 6 : En ce qui concerne la zone rurale, après établissement de la situation de consommation d'eau du mois de mai 2020, correspondant au mois de Ramadan 1441, par les Directeurs Départementaux de l'Hydraulique et de l'Assainissement et les Maîtres d'Ouvrages, la part du Délégataire est déduite et remboursée par l'Etat.

En effet, sur l'ordre du ministère de l'hydraulique, les communes ont autorisé les exploitants de laisser la population de prendre l'eau gratuitement. La consommation de mois de mai 2020 est estimée à 29 143 mètres cube (tableau 2) soit 55% de la consommation du premier semestre de la même année sans en tenir compte du mois de la gratuité. La consommation semestrielle (janvier- juin) 2020 est de 52 940 mètres cube (rapport SAC/SPE, 2020, p1 et p6).

Consommation COVID		
	Volume total (m ³)	Montant total (FCFA)
Maradi	736 598	319 250 279
Kanembakache	29 143	12 669 465

Tableau 2 : situation de la consommation du mois de mai 2020 (gratuité COVID19)

Source : DRHA-Maradi, 2021.

4. DISCUSSION

L'analyse de la gestion des infrastructures hydrauliques a fait l'objet de nombreuses études. En effet, plusieurs auteurs ont fait ressortir le monde de gestion de ces infrastructures. Pour les zones d'intervention de AMA, les ouvrages réalisés ne sont pas gérés conformément à la réglementation nigérienne. Les infrastructures sont faites sans impliquer les services compétents au niveau local. Cela laisse présager que l'eau est exploitée de façon irrationnelle dans les zones d'intervention de l'ONG. En effet,

une étude réalisée par l'UNICEF en 2009 a montré les limites de ces forages concernant leur qualité. La plupart des forages financés par Islamic Help, l'Agence des Musulmans d'Afrique (AMA) et autres ONG Islamiques (US et UK) sont équipés de tubage PVC évacuation 110 mm (UNICEF, 2009, p 21-22). La réalisation de ces ouvrages est entièrement confiée à des équipes de foreurs sans aucun cahier de charges précis. Ces bailleurs financent comptant des ouvrages d'eau de boisson en adoptant une approche axée sur le don en dehors des approches programmes conventionnels concertés.

Les Nations Unies ont défini le droit à l'eau comme le droit fondamental de tout être humain à disposer d'au moins 20 litres d'eau potable par jour, gratuit pour les plus pauvres (S. Dionet-Grivet, 2011, p39). C'est-à-dire que l'approvisionnement gratuit de l'eau potable dépend de degré de pauvreté de la communauté mais aussi ce point de vue doit prendre en compte la politique de l'Etat. L'intervention de l'ONG AMA est à la base du service gratuit de l'eau quand bien même que la qualité de cette eau reste à désirer. L'étude a aussi montré que la gratuité de l'eau rendue possible grâce à l'intervention d'AMA est contraire aux dispositions réglementaires du Niger. Cette situation montre ainsi la limite de gestion communale des infrastructures hydrauliques.

La gratuité du service offert par AMA est à la base de non gestion rationnelle de cette précieuse ressource. Ainsi, le simple fait que l'eau n'est pas payante à la pompe, elle est utilisée sans aucune règle. Un robinet peut être ouvert pendant des longues minutes sans que personne ne se préoccupe de la situation. C'est pourquoi M. Diop (2011, p. 3-4) pense que l'adoption du système de tarification au volume a pour objectif de limiter le gaspillage et de créer une solidarité entre différentes catégories sociales ; le prix étant alors perçu comme une incitation dissuasive au gaspillage. De ce fait, B. David (2011, p. 509) affirme que la gratuité de l'eau est un mythe. Si la ressource peut être considéré comme gratuite de par son statut public, il reconnaît que les autres étapes du circuit de l'eau (production de l'eau potable-distribution-entretien) entraînent de coût. Dès lors que l'eau est manipulée, elle acquiert à la fois un prix, un coût et une valeur. Le service payé doit refléter le coût des infrastructures mais aussi de la valeur attribuée à l'eau qui n'est pas uniquement un bien économique mais un bien social. Une réorganisation du système d'intervention de l'ONG AMA est nécessaire afin que non seulement la population bénéficie d'une eau de bonne qualité aussi pour la collectivité afin d'exercer les compétences qui lui sont reconnues par l'Etat dans le domaine de l'hydraulique villageoise.

CONCLUSION

L'analyse de la gestion des infrastructures hydrauliques réalisées par AMA dans la commune rurale de Kanembakache a pour but de comprendre l'impact du service gratuit de l'eau. Cette étude a montré que la gestion est satisfaisante pour la

communauté de par son caractère de gratuité. Elle couvre environ 19% de la population de Kanembakache en 2022 couvrant douze villages. Elle contribue considérablement dans l'approvisionnement en eau de la population communale. Cependant, la qualité de l'eau forée par AMA fait défaut car les ouvrages réalisés ne font pas l'objet d'une étude préalable.

Le manque de collaboration avec les autorités limite la responsabilité des acteurs locaux. Elle représente un manque à gagner pour les redevances communales et une concurrence avec les exploitants. On constate aujourd'hui que les acteurs ne sont pas bien associés dans la gestion surtout la commune et le service technique de l'hydraulique. Ce qui constitue une absence totale de contrôle de la production ni de la qualité de ce service abandonné à la communauté. Toutefois, au vu des difficultés constatées et quelques conflits sociaux qui risquent de naître, la commune a l'obligation de trouver le mécanisme ou l'approche qui va permettre de participer à la gestion et au contrôle de la ressource. En effet, l'expérience de la gratuité déjà en 2020 que l'Etat a vu les conséquences pourrait être révélatrice d'une prise de conscience pour diminuer le gaspillage de l'eau. La mise en œuvre d'une gestion concertée ne peut être réussie que si les domaines de compétence sont préalablement définis et respectés par les différentes parties. A ce titre, il convient de rappeler que la commune, en sa qualité de maître d'ouvrage du service public a la responsabilité d'assurer au plus grand nombre, et tout particulièrement aux plus démunis, l'accès durable et équitable, à un service d'eau de qualité.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

- CABINET THEC/SAC-SPE, 2020, Rapport de suivi technique et financier du 1^{er} semestre 2020, communes AICK, 31p.
- CABINET THEC/SAC-SPE, 2022, Rapport de suivi technique et financier du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2022, communes AICK, 31p.
- DAMBO Lawali, 2007, Usages de l'eau à Gaya (Niger) : entre fortes potentialités et contraintes majeures, Thèse de doctorat, Faculté des Géosciences et de l'Environnement de l'Université de Lausanne, 365p.
- DAVID Blanchon, 2011, De l'eau gratuite : à quel prix ? Édition eaux, pauvreté et crises sociales, IRD, p. 509-522.
- DIONET-GRIVET Suzanne, 2011, Géopolitique de l'eau, ellipses édition marketing S.A., p 39.
- DIOP Moussa, 2011, Réforme de la gestion de l'eau en milieu rural au Sénégal : quand l'utilisateur se dilue dans le client, crise de l'eau et politiques de privatisation en Afrique, 9p.
- HAROUNA KASSOUM Nazifi, 2020, Défis d'une gestion décentralisée de l'eau en milieu rural : cas de l'Association Intercommunale du Canton de Kanembakache (AICK), Revue Africaine et Malgache de Recherche Scientifique (RAMReS), Nouvelle Série, Sciences Humaines N°014 -1^{er} Semestre 2020, ISSN 2630-1121, pp 355-375.

- HAROUNA KASSOUM Nazifi, 2023, Gouvernance locale de l'eau potable dans le canton de Kanembakache au Niger : enjeux et défis dans un contexte sahélien, Thèse de doctorat unique en Géographie, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, 230p.
- MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT, 2021, Rapport sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020, 44p.
- MOSS Daniel, DARGANTES Buenaventura, MANAHAN Mary-Ann, V. Suresh, 2015, L'eau, un bien commun : un nouveau paradigme basé sur la citoyenneté et la sécurité de l'eau <http://www.ourwatercommons.org/site...> Traduit par Olivier Petitjean, 9p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIS (ONU), 2016, Faits et chiffres tirés du 3ème Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau : l'eau dans un monde qui change, 16p.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ET LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF), 2017, Progrès en matière d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène : mise à jour 2017 et estimations des ODD, 116p.
- REPUBLIQUE DU NIGER, 2010, Ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010 portant code de l'eau au Niger, 31p.
- REPUBLIQUE DU NIGER, Direction régionale de Mardi, Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique de Maradi, 2017, Maradi en chiffre, édition 2017, 2p.
- REPUBLIQUE DU NIGER, MHA, 2016, Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement PROSEHA 2016-2030, 111p.
- REPUBLIQUE DU NIGER, Ministère de l'Hydraulique et UNICEF, 2009, étude des possibilités d'intégrer les Forages à faible coût au dispositif d'Alimentation en Eau des communautés rurales au Niger, Rapport final, p21-22.
- SYLVAIN Touati, 2011, L'islam et les ONG islamiques au Niger, institut français des relations internationales, 28p.
- YOLANDE BAYALA Yantio, KOKOU S ET LAURENCE T, 2016, Pérennisation des services communaux eau et assainissement, projet ZORGH'EAU retours d'expérience et réflexion au Burkina Faso, 44p.